

Le Conseil Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au Palais du Travail, 1 Boulevard Frédéric Mistral à Narbonne, sous la présidence de Mr Didier MOULY

Séance publique du JEUDI 19 MAI 2022 à 18h00

Date de convocation : Jeudi 12 mai 2022

| |
|---------------------|
| Délibération |
| N°C2022_114 |

| | |
|------------------------------|-----------|
| Membres en exercice : | 77 |
| Votants : | 68 |
| Suffrages exprimés : | 68 |
| Pour : | 68 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |

SECRETAIRE DE SEANCE : JAMMES Michel ;

PRESENTS : ABED Yamina ; ALAUX Sylvie ; ALDEBERT Didier ; AMBROSINO Jean-Marc ; BELART Xavier ; BELLOTTI-LASCOMBES Emma ; BORSNAK Philippe, BOUSQUET Didier ; BOUTIE Catherine BREHON Bruno ; CALMON Julien ; COMBES Georges ; COURREGES Jean-Pierre ; COUSIN Sylvie ; COURTIEL Aurélia ; DAUZATS Christine ; DEBLED Serge ; DEVIC Bernard ; DUPONT Myrienne ; DURAND Viviane ; FABRE Alain ; FIGUERA Encarnacion ; FRERE José ; GERMA Alain ; GUENFICI Ali ; HERAS Guillaume ; JAMMES Michel ; JANSANA Jean-Marc ; KAISER Stéphanie ; LAPALU Christian ; LENOIR Alexia ; MARTINAGE Fabienne ; MONIE Jean-Marie ; MONTAGNIER André-Luc ; MOULY Didier ; PALMADE-GIMENEZ Muriel ; PARRA Eric ; PENET Yves ; RAPINAT Evelyne ; RENAULT Régine ; RIO Jean-Louis ; ROCHER Edouard ; ROUANET Claudine ; RUDENT Yann ; SAINTE-CLUQUE Nicolas ; SEGUI Jeanne Maryse ; TAURAND Francis ; THIVENT Viviane ; TIXIER Sandrine ; VALERY Benoit ; VERGNES Magali ; VIALADE Alain ; VITASSE Florence

PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE : HERNANDEZ Joël ; MALQUIER Bertrand ; MARTIN Henri ; PY Michel

EXCUSES : BASTIE Yves ; CASTAN Luc, CESAR Jean-Paul ; DARAUD Jean-François ; GOUIRY Catherine ; HUYNH-VAN Nathalie ; IBANES Alexandra ; JULES Jean-Claude ; PECH Olivier

EXCUSES EN COURS DE SEANCE : CHING Monique (délibération N°C2022_106) ; HERNANDEZ Joël (délibération N°C2022_106) ; MALQUIER Bertrand (délibération N°C2022_106) ; PY Michel (délibération N°C2022_106)

EXCUSES AVEC PROCURATION : ALVAREZ Jean-Michel ; BOUISSET Cyrielle ; CHALULEAU Jean-Paul ; CHARPENTIER Christine ; CLERGUE Guy ; CODORNIU Didier ; FAGES Gilles ; PINET Marie-Christine ; TUBAU Marcel ; VICO Alain

PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE : CHING Monique (jusqu'à la délibération N°C2022_105 et à partir de la délibération NC2022_107) ; MARTIN Henri (jusqu'à la délibération N°C2022_105)

Nomenclature Etat : Domaines de compétences par thèmes – Environnement

OBJET : CYCLE DE L'EAU – Convention de servitude pour l'alimentation électrique du forage de Charbonnières

Dans le cadre des travaux du nouveau forage de Charbonnière alimentant la commune d'Argeliers, il est nécessaire de déplacer les câbles aériens situés au-dessus du terrain d'implantation et de modifier l'alimentation électrique du forage.

Ces parcelles, situées sur la commune de Bize-Minervois mais propriété de la commune d'Argeliers, sont mises à disposition du Grand Narbonne pour l'exercice de la compétence eau potable.

N°C2022_114

Par conséquent, les travaux prévoient sur la parcelle C0712, Lieu-dit Les Charbonnières, sur la commune de Bize-Minervois :

- La pose de câble souterrain sur une emprise de 1ml par 10 ml, soit 10 m².
- La pose d'un coffret de dimension 0.35m de largeur par 0.165m de profondeur, soit une emprise au sol de 0.06 m².

De plus, le câble aérien passant au-dessus des parcelles C0712 et C0715 sera déplacé au-dessus de la parcelle C0711.

ENEDIS est le maître d'ouvrage de ces travaux et sollicite le Grand Narbonne pour une servitude relative à ce projet. Eu égard à la nature et à l'objet des travaux à réaliser, la servitude est consentie à ENEDIS, moyennant une indemnité unique et forfaitaire de zéro euro (€).

Cette servitude sera réitérée par acte authentique devant notaire.

A l'unanimité, le Conseil décide :

- D'approuver la convention de servitude avec ENEDIS pour la réalisation de ces travaux, telle que ci-annexée,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération et notamment la convention de servitude ci-jointe et l'acte notarié à intervenir.

Pièces jointes à la délibération :

- Convention de servitude pour la pose de câble et du coffret électriques
- Plan
- Fiche propriétaire

**Délibération certifiée
exécutoire compte tenu
de sa transmission en
Sous-Préfecture**

**le : 25/5/2022
et de sa publication
le : 25/5/2022**

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

**Copie certifiée conforme,
Maître Didier MOULY,**



Maire de Narbonne

**Président du Grand Narbonne,
Communauté d'Agglomération**

